



RAPPORT D'ACTIVITE
DU CONSEIL NATIONAL DE LA CONSOMMATION
POUR L'ANNEE 2009

Conseil National de la Consommation – 59, bd Vincent Auriol – 75703 PARIS Cedex 13
Télédoc 051 – Téléphone : 01 44 97 31 89 ; 01 44 97 29 41
Télécopie : 01 44 97 33 66 – Mèl : cnc@dgccrf.finances.gouv.fr

Introduction

2009 : année particulière pour le fonctionnement du CNC

1.1 – *Réflexion sur l'avenir du CNC et du consumérisme*

Le premier semestre 2009 a été le moment d'une réflexion très approfondie sur le Conseil national de la consommation (CNC). Le Premier ministre a décidé de maintenir le CNC, en modifiant le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif aux commissions administratives à caractère consultatif qui prévoyait la suppression au 9 juin 2009 de celles de ces commissions qui ont été instituées par la voie réglementaire. Cette décision a été matérialisée par le décret n° 2009-613 du 4 juin 2009 et le décret n° 2009-623 du 6 juin 2009, parus respectivement aux JORF des 5 et 7 juin 2009.

La décision de permettre au CNC de franchir l'échéance du 9 juin 2009 a été accompagnée d'une étude sur les voies et moyens qui devraient conduire au renforcement de cette institution. A cet effet, un rapport a été remis le 7 mai 2009 au ministre par Mme Laurent Laurent, Conseillère d'Etat, chargée par le Ministre d'une mission sur le mouvement consumériste en France.

La publication du rapport de Mme Laurent a été suivi d'une concertation active sur les décisions à prendre et a suscité un grand débat dans lequel les associations de consommateurs et les professionnels, membres du CNC, sont fortement intervenus. Certaines associations de consommateurs ont soutenu le rapport Laurent, d'autres ont exprimé des désaccords.

Le début de l'automne 2009 a été marqué par la convocation du CNC plénier en séance extraordinaire le 11 septembre 2009 par le ministre chargé de la consommation, Monsieur Hervé Novelli. Cette réunion a été consacrée exclusivement à la préparation des Assises de la consommation prévues le 26 octobre 2009, et dont l'objectif était de se pencher sur la politique de consommation française sur tous ses aspects.

Ces Assises ont fait l'objet d'une intense préparation, avec la réunion de groupes de travail et l'envoi de contributions écrites, sur la base notamment d'une étude comparative des différents dispositifs consuméristes à l'étranger, réalisée avec l'appui des services de l'expansion économique du ministère.

Les pouvoirs publics ont tiré les conséquences de tous ces échanges en engageant des travaux législatifs et réglementaires qui ont abouti, en particulier, au **décret N°2010-801 du 13 juillet 2010 relatif à la représentation des associations de consommateurs et aux institutions de la consommation** qui modifie le fonctionnement du CNC et les règles de composition de son bureau.

L'activité du CNC, tant au niveau de ses instances générales que de certains des groupes de travail projetés a pu reprendre à l'issue de ces travaux.

1.2 - *Les réunions du CNC en 2009*

Toutes instances confondues, le CNC s'est réuni 50 fois en 2009, ce chiffre se situant dans la moyenne des années précédentes (48 fois en 2007 et 67 fois en 2008).

En particulier, le bureau du CNC s'est réuni 6 fois et le collège des consommateurs et usagers 5 fois en 2009.

S'agissant des groupes de travail, le Conseil National de la consommation a réuni trois groupes spécialisés créés sur la base de mandats présentés par le Ministre ou les collèges des consommateurs et des professionnels, le groupe de travail permanent agroalimentaire et nutrition, et trois groupes de suivi.

Les trois groupes de travail « sur mandats » se sont réunis sur les thèmes suivants :

- la construction des maisons individuelles (*groupe mis en place le 15 septembre 2008*) ;
- les nanotechnologies (*groupe mis en place le 8 septembre 2008*) ;
- la protection des données personnelles (*groupe mis en place le 17 novembre 2008*).

Leurs travaux sont présentés aux I, II et III du rapport.

Le CNC a en outre fait fonctionner le groupe de travail permanent agroalimentaire et nutrition, trois groupes spécialisés, ainsi que deux groupes de suivi.

Le groupe permanent « agroalimentaire et nutrition » et ses sous-groupes se sont réunis à onze reprises, notamment pour étudier le sujet de la valorisation des filières n'utilisant pas d'OGM.

Leurs travaux sont présentés au III du rapport.

Quant aux deux groupes de suivi, ils ont respectivement traité de :

- l'actualisation du guide pratique des communications électroniques, dont l'ancienne édition remontait à juillet 2006 ;
- la transparence tarifaire des syndicats de copropriété.

Les travaux de ces deux groupes sont présentés au IV du rapport.

Par ailleurs, un groupe ad hoc, mis en place le 29 mai 2008 pour recueillir les observations des représentants des organisations professionnelles du secteur de la santé sur le projet de décret relatif à l'affichage des honoraires des professionnels de santé, a de nouveau été réuni le 3 mars 2009 aux fins d'annoncer la parution de ce décret (décret en date du 10 février 2009), d'en décrire les principales dispositions et de recueillir auprès des professionnels leurs premières propositions quant à l'éventuelle mise au point d'un affichage type sur la base de ce nouveau texte.

Les travaux de ces deux groupes sont présentés au V du rapport.

1.3 - Les avis et rapports adoptés par le CNC en 2009

Deux avis ont été adoptés en 2009 :

- avis relatif à la valorisation des filières n'utilisant pas d'OGM ;
- avis relatif à la construction des maisons individuelles.

Ces avis sont résumés au I du rapport.

1.4 - Les consultations du CNC

Les deux consultations écrites suivantes ont été organisées en 2009 :

- consultation du CNC sur le projet d'arrêté relatif sur la publicité des prix de vente des carburants (transmise en février 2009) ;
- consultation du CNC sur un projet d'arrêté relatif à l'information sur les prix des services locaux à valeur ajoutée (transmise en mai 2009).

D'autres consultations, avec recueil d'observations, mais sans vote, ont également eu lieu :

- sur les plaintes des consommateurs, pour l'établissement du Score board de la Commission européenne ;
- sur le projet, élaboré par la Commission européenne, de recueil et de classification des plaintes et des demandes d'information des consommateurs par les associations de consommateurs ;
- sur le rapport établi par le Président Monboisse de la Fédération de la vente à distance (FEVAD) pour mieux protéger les consommateurs en cas de faillite d'une entreprise.

Comme les années précédentes et conformément au souhait exprimé par le Ministre de voir le CNC plus étroitement associé à la définition des objectifs de la DGCCRF, les membres du Bureau du CNC ont été consultés sur les thèmes envisagés dans le projet de Directive nationale d'orientation (DNO) de la DGCCRF pour 2010.

TABLE DES MATIÈRES

I - Les avis et rapports adoptés par le CNC en 2009

I.1 – Avis relatif à la valorisation des filières n'utilisant pas d'OGM

I.2 – Avis relatif à la construction des maisons individuelles

II - Les groupes de travail du CNC

II.1 - Les nanotechnologies

II.2 – La protection des données personnelles des consommateurs

III – Le groupe permanent du CNC « agroalimentaire et nutrition »

IV – Les réunions de « suivi d'avis » des groupes de travail du CNC

IV.1 – Suivi des avis rendus par le CNC dans le domaine de la santé

IV.2 – Les communications électroniques

IV.3 – La transparence tarifaire des syndicats de copropriété

V – Groupe de travail ad hoc sur la mise en œuvre du décret du 10 février 2009 relatif à l'information sur les tarifs d'honoraires pratiqués par les professionnels de santé

VI - Les réunions du CNC : statistiques 2006 – 2009

VII - Le recensement des réunions du CNC en 2009

VIII – La communication sur les travaux du CNC

Liste des membres du CNC pour l'année 2009

Collège "Consommateurs et Usagers"

Collège des "Professionnels"

Membres de droit

Liste des membres du Bureau du CNC pour l'année 2009

Représentants du Collège "Consommateurs et Usagers"

Représentants du Collège des "Professionnels"

Annexe : rapports et avis adoptés par le CNC en 2009

Liste chronologique des avis des rapports élaborés par le CNC de 1983 à 2009

I - Les avis et rapports adoptés par le CNC en 2009

I.1 – La valorisation des filières n'utilisant pas d'OGM

Les produits du type lait, viande, poisson, œufs, issus d'animaux nourris avec des aliments dont l'absence d'OGM est garantie à hauteur de 0,9% ne sont pas couverts par la réglementation relative à l'étiquetage « OGM ». Le consommateur n'a pas la possibilité de faire la distinction entre, par exemple, une viande issue d'un animal ayant consommé des OGM et une viande issue d'une filière garantissant une alimentation des animaux contenant moins de 0,9% d'OGM.

Par ailleurs, les approvisionnements en alimentation animale ne permettent qu'exceptionnellement de garantir une absence de toute trace d'OGM ce qui induit que très peu de produits destinés à l'alimentation animale puissent être qualifiés de « *sans OGM* » selon la définition donnée dans la doctrine de l'administration française (voir ci-dessous).

Constatant cet état de fait, plusieurs membres du collège des consommateurs et usagers du groupe de travail permanent « agroalimentaire et nutrition » du Conseil national de la consommation ont exprimé le souhait de pouvoir identifier ces produits.

Avec l'accord des deux collèges (professionnels et consommateurs), un sous-groupe « OGM » chargé d'étudier cette problématique a été mis en place au sein du groupe de travail.

Ce sous-groupe s'est réuni six fois :

- en 2008, les 23 avril, 6 juin, 3 juillet et 16 décembre ;
- en 2009, le 13 janvier et le 3 avril.

Il était chargé de :

- l'étude d'un étiquetage national pour valoriser les produits issus de filières garantissant une alimentation conventionnelle à moins de 0,9 % d'OGM ;
- l'actualisation de la position du CNC sur la notion « Sans OGM », en particulier , une éventuelle évolution du seuil pour pouvoir apposer la mention « sans OGM ».

Sur l'allégation destinée à valoriser les produits animaux issus de filières d'alimentation contenant moins de 0,9 % d'OGM, le groupe de travail a trouvé un consensus sur le seuil conditionnant l'emploi de cette allégation et ses principes : elle doit rester volontaire, ne pas être dénigrante être trompeuse, et clairement descriptive des efforts réellement mis en œuvre et informer le consommateur sur le seuil de 0,9 % de présence fortuite d'OGM.

Il a également trouvé un consensus sur les produits concernés par la nouvelle allégation et les conditions d'utilisation de cette allégation avec des procédures de traçabilité et d'échanges d'information entre opérateurs. Ainsi, l'allégation s'applique au moins aux produits bruts non transformés, préemballés ou non, issus d'animaux d'élevage (viandes, y compris les abats et la viande de volaille ; animaux aquatiques ; œufs).

En ce qui concerne le seuil à retenir pour l'allégation « *sans OGM* », le groupe de travail n'a pas trouvé de consensus mais poursuivra ses travaux pour parvenir à un accord.

Le groupe de travail a réaffirmé la nécessité, dans un marché unique, d'une harmonisation européenne en la matière afin d'éviter les distorsions de concurrence entre pays et de simplifier la donne pour les opérateurs présents sur l'ensemble du territoire européen.

L'avis a été adopté par le bureau du CNC lors de sa réunion du 15 mai 2009 et publié au Bulletin officiel de la Concurrence, de la consommation et de la répression des Fraudes (BOCCRF) n°6 du 25 juin 2009.

I.2 – La construction des maisons individuelles

Le Conseil national de la consommation (CNC) a adopté, le 17 juin 2008, un mandat portant création d'un groupe de travail relatif à la construction de maisons individuelles.

En effet, alors que le secteur de la construction des maisons individuelles est en plein essor, beaucoup de consommateurs se sentent vulnérables face à un projet qui engage une partie non négligeable de leur patrimoine. L'immobilier et le logement figurent parmi les secteurs suscitant le plus grand nombre de réclamations. La complexité de la réglementation relative à la construction de maisons individuelles, la coexistence de plusieurs types de contrats (contrats réglementés ou contrats non réglementés) peuvent expliquer les difficultés rencontrées par les consommateurs et les dérives de la part de certains professionnels (une enquête de la DGCCRF de 2008 portant sur la construction de maisons individuelles a relevé de nombreuses infractions à la réglementation).

Les objectifs d'amélioration définis par le mandat concernaient : le contenu et la présentation des contrats, l'amélioration de l'exécution du contrat et l'application des assurances-construction.

Après trois réunions, entre septembre et novembre 2008 portant sur le formalisme du contrat et ses aspects juridiques, le groupe de travail s'est réuni à quatre reprises entre février et avril 2009. Après diverses réunions entre le président et les deux rapporteurs, une réunion finale s'est tenue au mois d'octobre 2009 afin que le groupe de travail procède à l'adoption des projets de rapport et d'avis issus des travaux du groupe de travail du CNC.

Les débats ont notamment porté sur :

- le contenu et la présentation des contrats, l'amélioration de l'exécution du contrat et l'application des assurances-construction ;
- l'information du consommateur (les publicités diffusées, les annuaires des professionnels) ;
- le foncier, notamment l'étude de la qualité du terrain et l'expertise du sol.

Le groupe est parvenu, malgré la complexité du sujet dû à l'aspect très technique de l'acte de construction, à formuler des recommandations les plus concrètes possibles pour chacun des cadres contractuels, permettant une plus grande rigueur dans l'élaboration de ces différents types de contrats. Certaines clauses de ces derniers ont été rapprochées de celles du contrat de construction de maisons individuelles (CCMI).

L'avis présente plusieurs recommandations concernant les assurances et garanties, la publicité et l'information du consommateur. Il reprend les recommandations de l'Autorité de régulation de professionnelle de la publicité (l'ARPP) en matière de construction de maisons individuelles. Il émet le souhait qu'une plus grande publicité soit faite aux brochures éditées par l'agence qualité construction et par l'agence nationale d'information pour le logement (ANIL). Enfin, il recommande aux professionnels de ne faire référence dans leurs annuaires qu'aux constructeurs recourant aux contrats encadrés par la loi du 19 décembre 1990

L'avis comporte également une nouveauté importante concernant le terrain à construire, puisque que le groupe de travail recommande aux pouvoirs publics de légiférer pour rendre obligatoire, au moment de la promesse de vente du terrain ou de la signature de l'acte de vente, une étude de sol dite de type « G11 » selon une norme AFNOR qui oblige le géotechnicien à visiter le terrain et à accompagner son étude de photographies. Cette étude permettra, en effet, de révéler si le terrain est ou non de mauvaise qualité et s'il faut aller plus loin dans l'étude de ce terrain

L'avis a été adopté par le bureau du CNC lors de sa réunion 26 novembre 2009 et publié au Bulletin officiel de la Concurrence, de la consommation et de la répression des Fraudes (BOCCRF) n° 1 du vendredi 22 janvier 2010.

II - Les groupes de travail du CNC

II.1 - Les nanotechnologies

Le thème des nanotechnologies, dont l'importance a été soulignée à plusieurs reprises, notamment par l'Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur (ADEIC) et par la Confédération logement consommation et cadre de vie (CLCV) avait retenu l'attention du Ministre chargé de la consommation, lors des séances plénières du CNC de 2008. En réponse à sa demande de travailler sur ce sujet, le bureau du CNC a adopté, le 8 juillet 2008, un mandat portant création d'un groupe de travail relatif aux nanotechnologies.

L'objectif du groupe était de répondre aux attentes des consommateurs quant à une information compréhensible et facile des consommateurs sur les produits contenant des nanotechnologies, aux craintes des professionnels à l'égard d'un éventuel boycott de ces produits ainsi qu'aux impératifs de traçabilité des pouvoirs publics.

Le groupe de travail s'est réuni à douze reprises depuis la date d'adoption du mandat (8 réunions en 2008 et 5 réunions en 2009). Durant cette période, trois problématiques ont été abordées : l'information du consommateur, la gouvernance et les contrôles.

Les travaux se sont articulés avec le Débat public qui devait se dérouler sur ce sujet entre octobre 2009 et février 2010, période durant laquelle le groupe a cessé ses propres travaux pour ne pas interférer sur les débats.

Lors du dernier bureau du CNC de l'année 2009, il a été convenu que le groupe de travail reprendrait ses réflexions après que la commission particulière du débat public et la commission nationale du débat public aient établi un compte rendu et un bilan au mois d'avril 2010 afin d'examiner le rapport issu du débat public et formuler des préconisations tenant compte du rapport récapitulatif de ses propres travaux.

Dans l'attente de la reprise du groupe, un rapport d'étape a été établi qui retrace le sujet et les problèmes soulevés, les débats n'étant pas achevés. Il n'a pas suscité d'observations.

II.2 – La protection des données personnelles des consommateurs

Lors de la réunion plénière du Conseil national de la consommation (CNC) du 8 juillet 2008, M. Luc Chatel, Secrétaire d'Etat à l'Industrie et à la Consommation, a demandé la constitution d'un groupe de travail du CNC pour réfléchir aux questions que soulève la protection des données personnelles des consommateurs. En effet, l'amélioration de cette protection est devenue un enjeu majeur et fait partie des actions à conduire pour maintenir la confiance de tous les acteurs du système économique.

Les objectifs de ce groupe sont de dresser un état des lieux juridique, économique et pratique sur le recueil des données personnelles se rapportant au consommateur, sur leur utilisation, les inconvénients qui en découlent, les dérives et les abus, d'identifier des facteurs de risques pouvant appeler des précautions particulières, d'évaluer les moyens pour assurer plus efficacement le respect de la législation existante sur la protection des données personnelles, de faire des propositions, d'étudier les moyens d'améliorer l'information des consommateurs.

Ce groupe s'est réuni depuis le 4 février 2009 à 9 reprises.

Plusieurs constats ont été faits par le groupe : l'évolution des technologies, la mondialisation des échanges rendent l'utilisation des données personnelles inéluctable et irréversible. Un équilibre doit toutefois être trouvé entre les intérêts parfois contradictoires des uns et des autres. Il y a des points forts à l'évolution de ces technologies pour le consommateur, comme par exemple la vente à distance, le commerce électronique.

Cette évolution comporte toutefois des aspects contestables avec la multiplication des démarches par téléphone ou par internet pour le consommateur (impression de se faire forcer la main, perte de temps, interrogation sur la source d'information sur ces données...).

Le groupe est donc tombé d'accord pour rechercher des solutions pragmatiques dans quatre directions : la nécessité d'améliorer l'information quantitative et qualitative du public et la sensibilisation des consommateurs, le renforcement de l'information des entreprises sur les enjeux de l'utilisation des données personnelles et sur les bonnes pratiques dont elles peuvent s'inspirer, l'adaptation des moyens de la CNIL et du rôle des

correspondants informatiques et libertés en entreprise, la valorisation du modèle français dans une perspective internationale.

Un rapport d'étape a été présenté au bureau du CNC lors de sa réunion du 15 décembre. Il constitue un état des lieux recensant les avantages et les inconvénients du système. La remise du rapport et de l'avis a été fixée au premier semestre de l'année 2010.

III - Le groupe permanent du CNC

« agroalimentaire et nutrition »

En 2009, le groupe de travail « agroalimentaire et nutrition », groupe permanent du CNC, s'est réuni à une fois en formation plénière.

La réunion du 30 avril 2009 a porté sur les thèmes suivants :

- Point sur règlement « allégations nutritionnelles et de santé » ;
- Point d'information sur les boissons énergisantes ;
- Groupe de Travail sur les allégations « sans OGM » ;
- Nouvelles règles d'étiquetage des signes de qualité ;
- Présence d'huile minérale dans l'huile de tournesol ;
- Guide des mentions qualitatives pour les produits de chocolat ;
- Guide de bonnes pratiques d'hygiène d'application HACCP et de la fabrication des prémélanges d'additifs pour l'alimentation animale.

II – Quatre sous groupes formés par le groupe permanent ont fonctionné en 2009

Sous-groupe : « Allégation « sans OGM » »

Ce sous groupe s'est réuni à deux reprises les 13 janvier et 3 avril 2009, pour l'adoption des projets de rapport et d'avis.

Sous-groupe : « Indication des allergènes dans les produits non préemballés »

Deux réunions, le 30 avril et le 25 septembre 2009, ont porté sur l'étude du projet de règlement relatif à l'information du consommateur sur les denrées alimentaire, de la partie « information sur l'emploi d'allergènes dans les denrées non préemballées ». Les travaux du groupe continueront en 2010.

Le projet de règlement relatif à l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires prévoit d'étendre l'obligation d'indiquer les ingrédients allergènes à déclaration obligatoire (ADO), mentionnés à l'annexe II du projet de règlement, aux denrées non préemballées.

Le groupe de travail du CNC Agroalimentaire s'est donc fixé pour objectif d'anticiper les modifications à venir de la réglementation applicable aux denrées non préemballées s'agissant des ingrédients allergènes à déclaration obligatoire (ADO), et d'en envisager les modalités pratiques d'application, dans la mesure où il reviendrait à chaque Etat membre de fixer la manière dont cette information devrait être transmise.

Sous-groupe : « Pilules miracles »

Ce sous groupe s'est réuni à quatre reprises le 2 février, le 26 mars, le 18 mai et le 15 juin avec pour finalité de mettre au point d'une fiche d'information afin d'alerter les consommateurs du danger que peut représenter la consommation de certaines pilules « miracles » en complément de l'alimentation ou en remplacement d'un traitement médical. Les travaux du groupe continueront en 2010.

Sous-groupe : « Information sur l'origine des produits alimentaire »

Ce sous groupe a tenu deux réunions : le 8 et le 15 septembre 2009, afin de mettre au point des recommandations du CNC sur l'origine des produits alimentaires. Le document est transmis au Ministère de l'agriculture qui participe à la discussion à Bruxelles.

IV – Les réunions de « suivi d’avis » des groupes de travail du CNC

IV . 1 - Suivi des avis rendus par le CNC dans le domaine de la Santé

Lors de la réunion plénière du 1^{er} octobre 2007, le Secrétaire d’état chargé de la consommation et du tourisme a fait part de l’attention particulière qu’il accordait aux suites données aux avis du Conseil national de la consommation (CNC). Le bureau du CNC a approuvé la réalisation d’un suivi sectoriel des avis et décidé la mise en place d’un groupe de suivi des avis dans le domaine de la santé.

En 2009, le groupe de suivi santé s’est réuni le 1^{er} décembre. Cette réunion a porté sur le thème des devis dans le secteur des dispositifs médicaux.

Réunion du 1^{er} décembre 2009 : Devis dans le secteur des dispositifs médicaux

La loi portant réforme de l’hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires du 21 juillet 2009 a introduit dans l'article L. 1111-3 du code de la santé publique une disposition prévoyant qu'à l'occasion des actes ou prestations de santé incluant la fourniture d'un dispositif médical, un devis gratuit doit être remis au préalable, qui doit notamment individualiser le prix du dispositif et le prix de la prestation.

Le thème des dispositifs médicaux (plus particulièrement celui des prothèses dentaires) a été évoqué à plusieurs reprises dans le cadre du CNC et avait fait l'objet d'un avis en date du 13 décembre 1994. Le groupe de suivi des avis dans le domaine de la santé, dont les travaux se sont déroulés courant 2008, a naturellement réexaminé ce thème qui a donné lieu à des débats nourris.

Dans ces conditions, le contexte légal ayant été modifié, il est apparu utile de réactiver le groupe de suivi pour examiner comment les professionnels vont être amenés à mettre en œuvre ces dispositions qui sont, pour la majeure partie, d'ores et déjà applicables. En particulier, l'intérêt et le contenu éventuel d'un devis "cadre" qui répondrait de la manière la plus satisfaisante possible aux exigences de la loi pourra être évoqué, dans la perspective des contrôles à venir sur sa bonne application.

La réunion qui s’est déroulée le 1^{er} décembre sur les devis dans le secteur des dispositifs médicaux, a permis de lever plusieurs malentendus sur le nouvel article L.1111-3 du code de la santé publique. Il a été expliqué que le décret d’application prévu par ce texte ne s’appliquait qu’à la remise de la copie de la déclaration de fabrication du dispositif médical. L’administration a pu informer les professionnels des contours exacts du champ d’application du texte et préciser que les opticiens et les audio prothésistes n’étaient pas concernés par ce dispositif en raison de leur statut de commerçant. Il est également apparu nécessaire de réfléchir au contenu des devis et à cet effet de créer quatre sous-groupes par spécialité : prothésistes dentaires, médecins, semelles orthopédiques et grand appareillage. Les premiers sous-groupes devraient se réunir dès le mois de janvier 2010.

IV. 2 - Les communications électroniques

Ce groupe de suivi s’est intéressé en 2009 à l’information préalable du consommateur sur la tarification des services d’internet mobile. Il s’est réuni à deux reprises au cours de l’année 2009.

La réunion du 30 avril a porté sur les thèmes suivants :

- La réglementation applicable pour les communications en itinérance internationale (roaming) et les dernières avancées de la négociation au niveau communautaire (ARCEP/DGCIS) ;
- Les particularités, usages et modalités de tarification des données (Fédération des télécoms) ;
- Les réclamations les plus caractéristiques dans le domaine de l’internet mobile (présentation réalisée par les associations de consommateurs).

Au cours de cette réunion, une présentation de la tarification des données mobiles a été réalisée par M. François Sorel, journaliste RMCBFM, suivie d’une intervention de la DGCIS portant sur l’itinérance internationale complétée par un exposé de l’ARCEP relatif au règlement communautaire n°717/2007 instaurant une régulation de gros et de détail des prestations vocales d’itinérance internationale au sein de l’Union européenne.

La prochaine réunion a été fixée au 21 janvier 2010. La remise de l'avis au secrétariat du CNC est envisagée fin mai 2010

IV 3 – La transparence tarifaire des syndicats de copropriété

Le Conseil national de la consommation a émis le 27 septembre 2007 des recommandations sur la liste des prestations de gestion courante devant figurer dans le forfait de base des syndicats.

Le ministre chargé de la consommation a pris acte de cet avis du CNC et a invité en octobre 2007 les organisations professionnelles à engager des actions afin de mettre en œuvre ces recommandations le plus tôt possible en demandant à la DGCCRF de vérifier cette mise en œuvre.

Une enquête a été menée par la DGCCRF en 2008 sur l'application par les syndicats de copropriété des recommandations formulées en 2007 par le CNC sur les contrats de syndicats.

Le groupe de suivi sur les prestations des syndicats s'est réuni le 25 septembre 2009 afin de prendre connaissance des résultats de l'enquête de la DGCCRF. Lors de cette réunion, les rapporteurs des deux collèges ont été invités à se rapprocher sur les points soulevant des difficultés afin d'aboutir à un consensus sur les précisions à apporter à l'avis du CNC de 2007.

Il s'agissait de préciser les dispositions suivantes : présence du syndic en assemblée générale ordinaire ; présence du syndic en conseil syndical ; imputation des consommations d'eau étendue aux fluides et énergie, visites obligatoires de la copropriété (nombre et modalités précises), examen des devis pour travaux de maintenance et question de la gestion des archives.

Lors des Assises de la consommation du 26 octobre 2009, le ministre chargé de la consommation, M. Novelli, a annoncé sa décision de fixer par arrêté avant la fin du premier trimestre 2010, la liste des prestations de syndicats couvertes par le forfait annuel payé par les copropriétaires afin d'améliorer l'information des consommateurs dans leurs relations avec les syndicats.

A cette occasion, le ministre a rappelé la nécessité d'établir une liste précise de prestations ne prêtant pas à interprétation, proposée a minima dans le forfait annuel. L'arrêté relatif à la liste des prestations de gestion courante des syndicats devait être pris uniquement sur la base de la liste de prestations de gestion courante recommandée par l'avis du 27 septembre 2007 du CNC.

Une réunion de travail entre les deux rapporteurs s'est déroulée le 19 septembre 2009 afin d'apprécier leurs contributions visant à clarifier les points de la recommandation portant à interprétation. Il ne s'agissait pas de préciser des dispositions et nullement de les modifier.

Une nouvelle réunion entre les rapporteurs a été prévue début janvier 2010 de façon à pouvoir proposer au ministre un arrêté avant la fin du 1^{er} trimestre 2010. Cet arrêté sera soumis au CNC, puisqu'il porte sur un affichage de prix.

V – Groupe de travail ad hoc

Réunion du 3 mars 2009 sur la mise en œuvre du décret du 10 février 2009 relatif à l'information sur les tarifs d'honoraires pratiqués par les professionnels de santé

Le décret n° 2009-152 du 10 février 2009 relatif à l'information sur les tarifs d'honoraires pratiqués par les professionnels de santé a été publié au Journal Officiel du 12 février 2008.

Ce texte a fait l'objet d'une première présentation au stade de projet dans le cadre d'un groupe de travail ad hoc du Conseil National de la Consommation, en mai 2008, permettant aux différentes organisations professionnelles de s'exprimer et émettre leurs suggestions. Les autres administrations ont été consultées ensuite, puis le texte a été soumis au Conseil d'Etat qui a minutieusement étudié et amendé le projet.

Les trois grands principes qui ont présidé à l'élaboration de ce texte ont été préservés : standardisation et simplicité de l'affichage, introduction d'une sanction administrative, accent mis sur la prévention et la pédagogie à l'égard des professionnels.

Les représentants des professions de santé ont été réunis le 3 mars 2009 aux fins d'annoncer la parution du décret n° 2009-152 du 10 février 2009 relatif à l'information sur les tarifs d'honoraires pratiqués par les professionnels de santé, d'en décrire les principales dispositions et de recueillir leurs premières propositions quant à l'éventuelle mise au point d'un affichage type sur la base de ce nouveau texte.

Les Ordres et les organisations professionnelles ont été invités à proposer des affiches types par profession.

VI – Les réunions du CNC

STATISTIQUES 2006 à 2009

	2006	2007	2008	2009
Formation plénière	1	2	2	1
Bureau du C.N.C.	9	5	6	6
Collège des consommateurs	8	9	9	5
Total partiel (A)	18	16	17	12

Groupes de travail sur mandat (et sous-groupes)	114	21	14	21
Groupes permanents (et sous-groupes)	12	3	18	11
Groupes de suivi	-	3	17	5
Groupes de travail ad hoc	1(a)	5(b)	1(c)	1 (c)
Total partiel (B)	127	32	50	38

TOTAL GÉNÉRAL (A + B)	145	48	67	50
------------------------------	------------	-----------	-----------	-----------

(a) : Groupe de travail sur « l'action collective »

(b) : Groupes de travail sur :

- le Livre vert concernant la révision de l'acquis communautaire en matière de protection des consommateurs
- le projet d'arrêté de présentation des factures de fourniture d'électricité et de gaz naturel comme le prévoit l'article L 121-91 du code de la consommation créé à l'article 42 de la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie

(c) : Groupe de travail sur le décret du 10 février 2009 relatif à l'information sur les tarifs d'honoraires pratiqués par les professionnels de santé

VII – Le recensement des réunions du CNC en 2009

REUNIONS DU CNC	
<i>CNC Plénier</i>	21 septembre 2009
<i>Bureau du CNC</i>	3 février 2009 24 mars 2009 15 mai 2009 19 mai 2009 26 novembre 2009 15 décembre 2009
<i>Collège des consommateurs et usagers</i>	21 janvier 2009 12 mars 2009 9 juin 2009 30 septembre 2009 26 novembre 2009

GROUPES DE TRAVAIL DU CNC	
Groupe de travail permanent	
<i>Agroalimentaire et nutrition</i>	30 avril 2009
Sous groupe « Indication des allergènes dans les produits non emballés »	30 avril 2009 25 septembre 2009
Sous groupe « La valorisation des filières n'utilisant pas d'OGM »	13 janvier 2009 3 avril 2009
Sous groupe « la protection des consommateurs face à l'offre de « pilules miracles ».	2 février 2009 26 mars 2009 18 mai 2009 15 juin 2009
Sous groupe « Les origines des produits agricoles et alimentaires »	8 septembre 2009 15 septembre 2009

Le recensement des réunions du CNC en 2009 (suite)

GROUPES DE TRAVAIL DU CNC	
Groupes de travail sur mandat	
<i>La construction de maisons individuelles</i>	3 février 2009 5 mars 2009 9 avril 2009 28 avril 2009 6 octobre 2009
<i>Les nanotechnologies</i>	13 janvier 2009 27 janvier 2009 10 février 2009 10 mars 2009 31 mars 2009
<i>La protection des données personnelles des consommateurs</i>	4 février 2009 4 mars 2009 27 mars 2009 8 avril 2009 30 avril 2009 13 mai 2009 17 juin 2009 25 juin 2009 25 septembre 2009 4 décembre 2009 5 décembre 2009
Groupes de suivi	
<i>Suivi des avis du CNC dans le domaine de la santé</i>	1 ^{er} décembre 2009
<i>Transparence tarifaire des syndicats de co propriété</i>	25 septembre 2009
<i>Communications électroniques</i>	2 avril 2009 30 avril 2009 18 juin 2009
Groupes de travail ad hoc	
Décret sur l'information sur les tarifs d'honoraires pratiqués par les professions de santé	3 mars 2009

LISTE DES MEMBRES DU CNC

Collège "Consommateurs et usagers"
(Arrêté du 7 février 2008, publié au JORF du 10 février 2008)

Associations	Titulaires	Suppléants
ADEIC	M. Christian HUARD	Mme Anne PETIT
AFOC	Mme Valérie GERVAIS	M. Hervé MONDANGE
ALLDC	Mme Ludivine COLY-DUFOURT	M. Marc LAGAE
ASSECO -CFDT	<i>M. Pascal MARCO</i> remplacé par Mme Catherine SCHLACTHER (arrêté du 15 avril 2009)	<i>M. René MACHABERT</i> remplacé par M. Serge ROBERT (arrêté du 20 février 2009)
CGL	M. Michel FRECHET	M. Stéphane PAVLOVIC
CLCV	Mme Reine-Claude MADER	Mme Frédérique PRFUNDER
CNAFAL	M. Daniel FOUNDOULIS	Mme Françoise THIÉBAULT
CNAFC	M. Arnaud DUPUY	M. Claude BOISSEAU
CNL	Mme Corinne RINALDO	Mme Patricia SAVONNEAU
CSF	Mme Elsa COHEN	Mme Laetizia ALI
Familles de France	Mme Isabelle LABOUYSSE- LALEU	<i>Mme Catherine LEFRANÇOIS</i> remplacée par Mme Estelle YACOVOU (arrêté du 27/08/08)
Familles Rurales	Mme Béatrice CAILLER	Mme Catherine DECAUX
FNAUT	M. Régis BERGOUNHOU	M. Marc DEBRINCAT
INDECOSA-CGT	<i>M Daniel COLLET</i> remplacé par M. Arnaud FAUCON (arrêté du 14 septembre 2009)	<i>M. Arnaud FAUCON</i> remplacé par M. Patrice BOUILLON (arrêté du 14 septembre 2009)
ORGECO	<i>M. Yves SIROT</i> remplacé par : Mme Elyane ZARINE (arrêté du 24/10/08)	M. Bernard CHEVALIER
UFC	M Alain BAZOT	M. Cédric MUSSO
UFCS	Mme Marianick LAMBERT	Mme Chantal JANNET
UNAF	Mme Corinne GRIFFOND	M. Nicolas REVENU

LISTE DES MEMBRES DU CNC
Collège des "Professionnels"
(Arrêté du 7 février 2008, publié au JORF du 10 février 2008 –
Arrêté du 4 mars 2008, publié au JORF du 26 mars 2008))

Organismes	Titulaires	Suppléants
FNSEA	Mme Christiane LAMBERT	<i>Mme Pauline RAUST</i> remplacée par Mme Sophie PERREAU (arrêté du 6 février 2009)
CNMCCA	M. Jean-François BELLIARD	M. Olivier de CARNE
APCA	M. Jean-Louis CAZAUBON	M. Frédéric ERNOU
CONFÉDÉRATION PAYSANNE	Mme Véronique LEON	M. François CHEVALLIER
MEDEF	Mme Pascale BARTHOMEUF-LASSIRE	M. Francis ATTRAZIC
MEDEF	M. Emmanuel BUS	Mme Rachel BLUMEL
MEDEF	Mme Catherine CHAPALAIN	M. Jacques COSNEFROY
MEDEF	<i>M. Alain GRANGÉ CABANE</i> remplacé par M. Loïc ARMAND (arrêté du 14 décembre 2009)	M. Emmanuel FOREST
MEDEF	Mme Véronique DISCOURS-BUHOT	M Richard LERAT
MEDEF	<i>M. Hervé GUILLOT-TANTAY</i> remplacé par M. Michel SCHOTMAN (arrêté du 14 décembre 2009)	M. Marc LOLIVIER
MEDEF	M. Bertrand PAILLAT	<i>M. Jean-Claude NASSE</i> remplacé par Mme Françoise PALLE-GUILLABERT (arrêté du 6 février 2009)
MEDEF	M. Bernard PLANQUE	Mme Christine REICHENBACH
MEDEF	<i>M. Jacques PERRILLIAT</i> remplacé par M. Claude BOULLE (arrêté du 6 février 2009)	<i>M. François REMOUE</i> remplacé par M. Léonard COX (arrêté du 14 décembre 2009)
MEDEF	M. Jacques SAINCTAVIT	M. Jean Marc SAMEDI
MEDEF	M. Jean-Louis SCHILANSKY	
CGPME	M. Hubert-Marie GHIGONIS	Mme Amélie JUGAN
CGPME	M. Jacky LEBRUN	M. Jean-Marie DISSIDI
A.C.F.C.I.	M. Bernard GONTIER	M. Philippe SOLIGNAC
UPA	Mme Sabine BASILI	Mme Isabelle FILLAUD
APCM	Mme Rolande SASSANO	M. Jean-Louis MAÎTRE
LOGEMENT	M. Patrick KAMOUN	M. Dominique DUPERRET
SERVICES PUBLICS	M. Pierre ASTRUC	Mme Marie-Christine COTTIN
	M. Jean FACON	Mme Valérie TALUREAU
UNAPL	M. Guy ROBERT	Mme Marie-Jeanne OURTH-BRESLE

LISTE DES MEMBRES DU CNC

Membres de droit

(Arrêté du 14 mars 2005, publié au JORF du 18 mars 2005)

Président de l'Institut national de la Consommation (I.N.C)	M. Noël de SAINT-PULGENT
Président du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC)	M. Michel PINAULT
Président du Conseil national de l'alimentation (C.N.A)	M. Philippe GUERIN
Président de la Commission de la sécurité des consommateurs (C.S.C)	M. Luc MACHARD
Président du Comité consultatif du secteur financier (C.C.S.F.)	M. Emmanuel CONSTANS
Président du Conseil national des transports (C.N.T)	M Alain GILLE
Président de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (A.F.S.S.A)	M. Paul VIALLE
Directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (A.F.S.S.A.P.S)	M. Jean MARIMBERT
Secrétaire général du Secrétariat général des affaires européennes (S.G.A.E.)	M. Gilles BRIATTA

ANNEXES

Rapports et avis adoptés par le CNC en 2009

Les rapports et avis adoptés en 2009 peuvent être consultés sur le site Internet du CNC :

<http://www.minefi.gouv.fr/conseilnationalconsommation/avis/avis.htm>

Liste chronologique des avis et des rapports élaborés par le CNC de 1983 à 2009

Publicité Comparative – 1984.

Rapporteurs :Mme MABILLE (INDECOSA-CGT) pour le collège consommateur
M. DARMAILLACQ (CNPF) pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 3 Avril 1984 (BOCCRF du 15/01/1986).

Le crédit à la consommation – 1985.

Rapporteurs :M. SCIPION (INDECOSA-CGT) pour le collège consommateur
M. LAGANDRE (CNPF) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 22 Octobre 1985 (BOCCRF du 15/01/1986).

L'information du consommateur sur les biens de consommation durables » –1985.

Rapporteurs :Mme BONHOMME (SGCC) pour le collège consommateur
M. CABAL (CNPF) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 25 Juin 1985 (BOCCRF du 8/02/1986).

L'information du consommateur sur les produits alimentaires – 1985.

Rapporteurs :M. ARTHAUD (Labo-Coop) pour le collège consommateur
M. DARMAILLACQ (CNPF) pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 16 Janvier 1986 (BOCCRF du 12/07/1986).

Avis du collège consommateur et usagers sur le contrôle technique des véhicules automobiles – 1985.

Rapporteur :M. MARTINAIS (CNAFAL).
Séance plénière du CNC du 25 Juin 1985 .

L'information du consommateur sur les produits alimentaires – 1986.

Rapporteurs :Mme MADER (CSCV) pour le collège consommateur
M. DARMAILLACQ (CNPF) pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 1/07/1986 (BOCCRF du 12/07/86).

Le rôle du Conseil National de la Consommation – 1986.

Séance plénière du CNC du 1/07/1986 (BOCCRF du 12/07/86).

Communication du collège « consommateurs et usagers » sur la réforme du droit de la concurrence et l'abrogation des ordonnances de 1945.- 1986.

Rapporteur :Mme DURAND (UFCS) –
Séance plénière du CNC du 1/07/1986 (*).

Contrat d'assurance multirisque habitation – 1987.

Rapporteurs :M. WAHL (CNAFAL) pour le collège consommateur
M. HAUVUY (CNPF) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 25 Mars 1987 (BOCCRF du 10/04/1987).

La formation du jeune consommateur – 1987.

Rapporteurs :M. MALCOURANT (ADEIC-FEN) pour le collège consommateur
Mme SOROKO (CNPF) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 2/10/1987 (BOCCRF du 9/10/87).

L'utilisation de la dénomination « allégé » dans les produits alimentaires – 1987.

Rapporteur : M. DARMAILLACQ (CNPF).

Séance plénière du CNC du 12/06/1987 (BOCCRF du 6/11/1987).

Le développement des essais comparatifs – 1987.

Rapporteurs : Mme DURAND (UFCS) pour le collège consommateur
M. CABAL (CNPF) pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 2/10/1987 (BOCCRF du 9/10/1987).

Modification de la réglementation sur le titre restaurant – 1987.

Rapporteurs : M. MALCOURANT (ADEIC-FEN) pour le collège consommateur
M. GAUTHIER (CGPME) pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 24 Novembre 1987 (BOCCRF du 16/12/1987).

Le financement des organisations de consommateurs – 1987.

Réunion du collège « consommateurs et usagers » du CNC du 6 Novembre 1987

L'amélioration de l'information du consommateur dans le domaine des prix pour le secteur de l'assurance automobile – 1988.

Rapporteurs : M. ALLIX (ASSECO-CFDT) pour le collège consommateur
M. MOUZAY (APCM) pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 27 Janvier 1988 (BOCCRF du 4/02/1988).

Travaux photographiques- 1988.

Rapporteurs : M. PEINOIT (FNAFR) pour le collège consommateur
M. DARMAILLACQ (CNPF) pour le collège professionnel

Séance plénière du CNC du 1^{er} Décembre 1988 (BOCCRF du 22/02/1989).

« Techniques de vente et de distribution : la Franchise » – 1989.

Rapporteurs : M. ALLIX (ASSECO-CFDT) pour le collège consommateur
M. DU CLOSEL (CNPF) pour le collège professionnel

Séance plénière du 31 Janvier 1989 (BOCCRF du 22/02/1989).

Les expériences et les modalités du maintien d'un minimum de fournitures aux usagers en situation de pauvreté » – 1989.

Rapporteurs : M. WAHL (CNAFAL) pour le collège consommateur
M. LARROUTUROU (EDF-GDF) pour le collège professionnel

Séance plénière du CNC du 27 Juin 1989 (BOCCRF du 14/07/1989).

Le comité européen de la consommation – 1989.

Rapporteurs : M. EMAER (CSF) pour le collège consommateur
Mme SERRA (CNPF) pour le collège professionnel

Séance plénière du CNC du 27 Juin 1989 (BOCCRF du 14/07/1989).

L'information du consommateur sur le prix des prestations d'assurances – 1989.

Rapporteurs : Mme RAVEL (ORGECO) pour le collège consommateur
M. HAUUVUY (CNPF) pour le collège professionnel

Séance plénière du CNC du 4 Juillet 1989 (BOCCRF du 11/08/1989).

Travaux photographiques : Vente par correspondance (VPC) – Libre-service – 1989.

Rapporteurs : M. PEINOIT (FNAFR) pour le collège consommateur
M. DARMAILLACQ (CNPF) pour le collège professionnel

Séance plénière du CNC du 4 Juillet 1989 (BOCCRF du 11/08/1989 et BOCCRF du 30/09/1989).

Avis du Conseil national de la consommation en date du 19 Septembre 1989 visé par le décret n°89-680 du 20 Septembre 1989 relatif aux prix de vente et aux marges de certains produits en Guadeloupe – 1989.

Séance plénière du CNC du 19 Septembre 1989 (BOCCRF du 30/09/1989).

Avis du Conseil national de la consommation sur deux avant-projets de loi, l'un portant réforme des professions juridiques et judiciaires et l'autre relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire, ou dont le titre est protégé – 1990.

Rapporteurs : Mme CRESPEL (FFF) pour le collège consommateur
M. MARCHAND (UNAPL) pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 23 Janvier 1990 (BOCCRF du 22/02/1990).

Rapport et avis du Conseil National de la consommation sur les produits industriels – 1990.

Rapporteurs : M. FLAMANT (CGL) pour le collège consommateur
Mme AMOY (CNP) pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 8 Février 1990 (BOCCRF du 22/02/1990).

Note adoptée par le Conseil national de la consommation le 8 Février 1990 concernant l'emploi du terme « frais » en matière de denrées alimentaires précédée de l'introduction à l'avis – 1990.

Rapporteurs : M. GRISEL (CSCV) pour le collège consommateur
M. DARMAILLACQ (CNP) pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 8 Février 1990 (BOCCRF du 22/02/1990).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport du groupe de travail sur les véhicules gravement accidentés – 1990.

Rapporteurs : M. GOUBIER (ASSECO-CFDT) pour le collège consommateur
M. MOUZAY (APCM) pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 3 Juillet 1990 (BOCCRF du 20/07/1990).

Avis et rapport du groupe de travail du Conseil national de la consommation sur les automates d'appel – 1990.

Rapporteurs : Mme MADER (CSCV) et M. ALLIX (ASSECO-CFDT) pour le collège consommateur
MM. SIOUFFI (CNP) et DESAINT (Syndicat du Marketing téléphonique) pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 26 Juin 1990 (BOCCRF du 20/07/1990).

Avis du collège consommateur du Conseil national de la consommation sur les propositions contenues dans le rapport de M. Alain BRUNE relatif aux éco-produits et aux labels écologiques – 1990.

Réunion du collège consommateur du Conseil national de la consommation du 13 Juin 1990 (BOCCRF du 20/07/1990).

Avis du Conseil National de la Consommation, précédé du rapport du groupe de travail chargé du problème de la parapharmacie.- 1991.

Rapporteurs : M. GOUBIER (ASSECO-CFDT) pour le collège consommateur
M. de PREVILLE (Conseil National du Commerce) pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 15 Mars 1991 (BOCCRF du 27/03/1991).

Rapport du Conseil National de la Consommation sur les Pompes Funèbres – 1991.

Rapporteurs : Mme GUILLON (UFCS) pour le collège consommateur
M. MORLEVAT (FNCCR) pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 14 Mai 1991 (BOCCRF du 27/06/1991).

Avis du collège professionnel du Conseil National de la Consommation sur le projet de décret portant application des articles 6, 15 et 18 de la loi n°75-633 du 15 Juillet 1975 modifiée relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux – 1991.

Rapporteur : Mme SERRA (ANIA/CNP)

Séance plénière du 12 Novembre 1991 (BOCCRF du 11/12/1991).

Avis du collège consommateur du Conseil National de la Consommation sur le projet de décret portant application des articles 6, 15 et 18 de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 modifiée relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux – 1991.

Rapporteur : M. BOURDILA (ANC)

Séance plénière du CNC du 12 Novembre 1991 (BOCCRF du 11/12/1991).

Avis du Conseil National de la Consommation, précédé du rapport du groupe de travail chargé du bilan des accords locaux négociés – 1992.

Rapporteurs : M. SCIPION (INDECOSA-CGT) pour le collège consommateur

Mme VALACHS (CNPf) pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 12 Février 1992 (BOCCRF du 21/02/1992).

Modification de la Note adoptée par le Conseil National de la Consommation le 8 Février 1990 concernant l'emploi du terme « frais ». – 1992.

Rapporteurs : M. GRISEL (CSCV) pour le collège consommateur

M. DARMAILLACQ (CNPf) pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 4 Mars 1992 (BOCCRF du 31/12/1992).

Consultation du Conseil National de la Consommation sur les essais comparatifs – 1993.

Séance plénière du 11 Février 1993 (BOCCRF du 5/03/1993).

Avis du Conseil National de la Consommation, précédé du rapport du groupe de travail concernant les règles de commercialisation des véhicules d'occasion – 1993.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC) pour le collège consommateur

M. BOUQUIN (CNPf) pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 17 Juin 1993 (BOCCRF du 11/08/1993).

Rapport du Conseil National de la Consommation sur la certification des services – 1993.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC) pour le collège consommateur

Mme VALACHS (CNPf) pour le collège professionnel.

Séance plénière du 17 Juin 1993 (BOCCRF du 15/10/1993).

Avis du Conseil National de la Consommation, précédé du rapport du groupe de travail relatif à l'amélioration de la qualité des services dans le commerce – 1993.

Rapporteurs : M. GOUBIER (ASSECO-CFDT) pour le collège consommateur

M. MALATERRE (CNPf) pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 21 Décembre 1993 (BOCCRF du 15/01/1994).

Avis du Conseil National de la Consommation sur le projet de loi modifiant le Titre 1^{er} Information des consommateurs du code de la consommation dans ses articles L.115-27 et suivants sur la certification de produits et de services – 1993.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC) pour le collège consommateur

Mme VALACHS (CNPf) pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 21 Décembre 1993 (BOCCRF du 8/04/1994).

Avis du Conseil National de la Consommation, précédé du rapport du groupe de travail relatif aux Automates de Vente – 1994.

Rapporteurs : M. PERROT (CSCV) pour le collège consommateur

M. LEONARD (CNPf) pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 19 Mai 1994 (BOCCRF du 7/06/1994).

Avis du Conseil National de la Consommation sur l'avant-projet de loi organique et l'avant-projet de loi portant modification de certaines dispositions de procédure civile, de procédure pénale et de procédure administrative s'inscrivant dans le cadre du programme pluriannuel de modernisation de la justice. – 1994.

Rapporteurs : Mme DURAND (UFCS) pour le collège consommateur
M. DROT (CNPF) pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 19 Mai 1994 (BOCCRF du 7/06/1994).

Avis du Conseil National de la Consommation sur un modèle de contrat destiné aux gestionnaires d'établissements hébergeant des personnes âgées – 1994.

Rapporteurs : M. HUGUET (Fédération Nationale LEO LAGRANGE) pour le collège consommateur
M. MARCHAND (UNAPL) pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 19 Mai 1994 (BOCCRF du 29/07/1994).

Avis du Conseil National de la Consommation, précédé du rapport relatif à la publicité des objets, appareils et méthodes (O.A.M.) présentés comme bénéfiques pour la santé – 1994.

Rapporteurs : Mme GUILLON (UFCS) pour le collège consommateur
M. DARMAILLACQ (CNPF) pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 11 Octobre 1994 (BOCCRF du 19/11/1994).

Avis du Conseil National de la Consommation sur le projet de loi organique et le projet de loi portant modification de certaines dispositions de procédure civile, de procédure pénale et de procédure administrative adoptés par l'Assemblée Nationale en première lecture – 1994.

Rapporteurs : Mme DURAND (UFCS) pour le collège consommateur
M. DROT (CNPF) pour le collège professionnel

Séance plénière du 11 Octobre 1994 (BOCCRF du 19/11/1994).

Avis du Conseil National de la Consommation, précédé du rapport du groupe de travail concernant le projet de décret relatif à la prévention des risques liés au comportement au feu des meubles rembourrés et objets assimilables destinés à être utilisés dans les lieux domestiques ou en collectivités et des produits constituants et le projet de décret relatif à la prévention des risques liés à l'allumabilité et à l'état hygiénique des articles de literie destinés à être utilisés dans les lieux domestiques et en collectivités, et des produits constituants – 1994.

Rapporteurs : M. PEPERS (Familles Rurales) pour le collège consommateur
Mme VALACHS (CNPF) pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 11 Octobre 1994 (BOCCRF du 9/12/1994).

Avis du Conseil National de la Consommation, précédé du rapport relatif aux prothèses dentaires – 1994.

Rapporteurs : M. FOUNDOULIS (CNAFAL) pour le collège consommateur
M. ORLIANGES (UNAPL) pour le collège professionnel

Séance plénière du CNC du 13 Décembre 1994 (BOCCRF du 28/12/1994).

Rapport du collège des « Consommateurs et Usagers » du Conseil national de la consommation sur la concertation Services Publics – Organisations de consommateurs – 1994.

Rapporteur : M. EMAER (CSF)

Séance plénière du CNC du 13 Décembre 1994 (*).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport relatif à l'extension des réparations obligatoires des véhicules ayant subi un contrôle technique – 1995.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
M. de MINVIELLE (CNPF), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 6 Avril 1995 (BOCCRF du 18/05/1995).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport relatif à l'information des consommateurs sur les prix et services offerts par les masseurs-kinésithérapeutes – 1995.

Rapporteurs : M. FOUNDOULIS (CNAFAL), pour le collège consommateur,
M. ORLIANGES (UNAPL), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 19 septembre 1995 (BOCCRF du 15/12/1995).

Avis du Conseil national de la consommation sur les Essais Comparatifs – 1995.

Rapporteurs : M. GOUBIER (ASSECO-CFDT), pour le collège consommateur,
Mme VALACHS (CNPFP), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 19 Septembre 1995 (BOCCRF du 15/12/1995).

Avis du Conseil national de la consommation sur les loteries dans la vente par correspondance – 1995.

Rapporteurs : Mme HUTIN (INDECOSA-CGT, pour le collège consommateur,
M. SIOUFFI (SEVPCD), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 19 Septembre 1995 (BOCCRF du 15/12/1995).

Avis du Conseil national de la consommation sur les autoroutes à péage – 1995.

Rapporteurs : M. AVRIL (AFOC), pour le collège consommateur,
M. ROUSSEAU (SNCF), pour le collège professionnel.

Consultation écrite du 27 Novembre 1995 (BOCCRF du 28/12/1995).

Avis du Conseil national de la consommation sur la médecine d'urgence ambulatoire – 1995.

Rapporteurs : M. HUGUET (ALLDC), pour le collège consommateur,
M. ORLIANGES (UNAPL), pour le collège professionnel,

Séance plénière du CNC du 28 Novembre 1995 (BOCCRF du 28/12/1995).

Avis du Conseil national de la consommation relatif à l'amélioration de la communication sur les signes officiels de qualité – 1996.

Rapporteurs : M. PEPERS (Familles Rurales, pour le collège consommateur,
Mme SERRA (ANIA/CNPFP), pour le collège professionnel,

Séance plénière du CNC du 19 Mars 1996 (BOCCRF du 23/04/1996).

Avis du Conseil national de la consommation sur l'optique médicale – 1996 –

Rapporteurs : M. FOUNDOULIS (CNAFAL), pour le collège consommateur,
M. SIOUFFI (SEVPCD/CNPFP), pour le collège professionnel,

Séance plénière du CNC du 19 Mars 1997 (BOCCRF du 23/04/1996).

Avis du Conseil national de la consommation relatif à une meilleure protection du consommateur qui recourt aux services d'un mandataire automobile – 1996.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
M. GAINON (CNPFP), pour le collège professionnel,

Séance plénière du CNC du 19 Mars 1996 (BOCCRF du 23/04/1996).

Avis du Conseil national de la consommation sur la médecine d'urgence ambulatoire – 1996.

Rapporteurs : M. HUGUET (ALLDC), pour le collège consommateur,
M. ORLIANGES (UNAPL), pour le collège professionnel,

Séance plénière du CNC du 11 juin 1996 (BOCCRF du 27/07/1996).

Avis du Conseil national de la consommation relatif à l'information du consommateur sur les honoraires médicaux – 1996.

Rapporteurs : Mme MADER (CSCV), pour le collège consommateur,
M. ORLIANGES (UNAPL), pour le collège professionnel,

Séance plénière du CNC du 11 Juin 1996 (BOCCRF du 27/07/1996)

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur la traçabilité des viandes bovines et l'information des consommateurs – 1996.

Rapporteurs : Mme NICOLI (UFC Que Choisir), pour le collège consommateur,
M. MALATERRE (FCD/CNPF), pour le collège professionnel,
Séance plénière du CNC du 7 Octobre 1996 (BOCCRF du 22/10/1996)

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur l'information du consommateur dans le secteur de l'esthétique médico-chirurgicale – 1996.

Rapporteurs : Mme GUILLON (UFCS), pour le collège consommateur,
M. ORLIANGES (UNAPL), pour le collège professionnel,
Séance plénière du CNC du 7 Octobre 1996 (BOCCRF du 6/11/1996)

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur l'amélioration de la qualité des prestations et de la tarification des courses de taxi – 1996.

Rapporteurs : M. GAY (ANC), pour le collège consommateur,
M. MOUZAY (APCM), pour le collège professionnel,
Séance plénière du CNC du 7 Octobre 1996 (BOCCRF du 6/11/1996)

Avis et rapport d'étape du Conseil national de la consommation sur l'offre d'accès à Internet – 1997.

Rapporteurs : M. HUARD (ADEIC-FEN), pour le collège consommateur,
M. GRANGÉ CABANE (UDA/CNPF), pour le collège professionnel,
Rapporteur extérieur : Mme Claudine SCHMUCK,
Séance plénière du CNC du 18 Février 1997 (BOCCRF du 21/02/1997)

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur les syndicats de copropriété – 1997.

Rapporteurs : Mme RASTOLL (CGL), pour le collège consommateur,
M. LÉONARD (CNPF), pour le collège professionnel,
Séance plénière du CNC du 18 Février 1997 (BOCCRF du 25/03/1997)

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur les contrats de jouissance d'immeuble à temps partagé – 1997.

Rapporteurs : Mme SAVONNEAU (CNL) et Mme JANNET (UFCS), pour le collège consommateur,
M. SALMON (CNPF), pour le collège professionnel,
Séance plénière du CNC du 18 Février 1997 (BOCCRF du 25/03/1997)

Bilan 1996 de l'Observatoire des Loteries Commerciales (Groupe de travail du CNC) – 1997.

Rapporteurs : Mme HUTIN (INDECOSA-CGT), pour le collège consommateur,
M. SIOUFFI (SEVPCD/CNPF), pour le collège professionnel,
Séance plénière du CNC du 18 Février 1997 (BOCCRF du 25/03/1997)

Avis du Conseil national de la consommation sur la dénomination à adopter dans le langage courant pour les fractions d'euros, sur le genre et le pluriel du mot « euro » et sur le symbole de l'euro – 1997.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (CONTINENT/CNPF), pour le collège professionnel,
Séance plénière du CNC du 19 Juin 1997 (BOCCRF du 30/07/1997)

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur la prise en compte des arrondis lors des conversions francs/euros – 1997.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (CONTINENT/CNPF), pour le collège professionnel,
Séance plénière du CNC du 19 Juin 1997 (BOCCRF du 30/07/1997)

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur les arnaques de la consommation – 1997.

Rapporteurs : M. PEINOIT (Familles Rurales), pour le collège consommateur,
M. GAINON (CNPFF), pour le collège professionnel,
Consultation écrite du CNC du 18 Juillet 1997 (BOCCRF du 30/08/1997)

Recommandations du Conseil national de la consommation portant sur la rédaction d'un contrat de fourniture d'accès à Internet aux consommateurs, suivies d'une grille de concordance entre la puissance des micro-ordinateurs, le débit des modems et les services accessibles sur Internet (annexes I et II à l'avis du CNC du 18 Février 1997 sur l'offre d'accès à Internet) – 1997.

Rapporteurs : M. HUARD (ADEIC-FEN), pour le collège consommateur,
M. GRANGÉ CABANE (UDA/CNPFF), pour le collège professionnel,
Rapporteur extérieur : Mme Claudine SCHMUCK
Séance plénière du CNC du 23 Septembre 1997 (BOCCRF du 30/10/1997)

Avis et rapport d'étape du Conseil national de la consommation sur le commerce électronique : l'offre commerciale et la protection du consommateur – 1997.

Rapporteurs : M. HUARD (ADEIC-FEN), pour le collège consommateur,
M. GRANGÉ CABANE (UDA/CNPFF), pour le collège professionnel,
Rapporteur extérieur : Mme Claudine SCHMUCK
Séance plénière du CNC du 4 Décembre 1997 (BOCCRF du/12/1997)

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur la traçabilité des viandes ovines et l'information des consommateurs – 1997.

Rapporteurs : Mme NICOLI (UFC Que Choisir), pour le collège consommateur,
M. MALATERRE (FCD/CNPFF), pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 4 Décembre 1997 (BOCCRF du 19/12/1997)

Avis du Conseil national de la consommation concernant l'information des consommateurs sur l'euro – 1997.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (CONTINENT/CNPFF), pour le collège professionnel,
Séance plénière du CNC du 4 Décembre 1997 (BOCCRF du 19/12/1997)

Avis du Conseil national de la consommation sur les réformes législatives du dispositif de surendettement des ménages – 1997.

Rapporteurs : M. MONTANT (INDECOSA-CGT), pour le collège consommateur,
M. DROT (CETELEM/CNPFF), pour le collège professionnel,
Séance plénière du CNC du 4 Décembre 1997 (BOCCRF du 19/12/1997).

Avis du Conseil national de la consommation concernant l'euro : « Recommandations du CNC sur l'utilisation d'un taux de conversion indicatif dans tout document remis au public avant la fixation du taux de conversion définitif ». – 1998.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (CONTINENT/CNPFF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 19 Mars 1998 (BOCCRF du 27/03/1998).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport relatif à l'optique médicale – 1998.

Rapporteurs : M. FOUNDOULIS (CNAFAL), pour le collège consommateur,
M. SIOUFFI (SEVPCD/CNPFF), pour le collège professionnel.
Consultation écrite du 6 Avril 1998 (BOCCRF du 15/05/1998).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport relatif à l'information des consommateurs sur l'origine des produits manufacturés – 1998.

Rapporteurs : M. HUCHETTE (ASSECO-CFDT), pour le collège consommateur,
M. MALATERRE (FCD/CNPF), pour le collège professionnel.
Consultation écrite du 8 Avril 1998 (BOCCRF du 15/05/1998).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur l'information du consommateur dans le secteur des assurances complémentaires maladie. – 1998.

Rapporteurs : M. HUGUET (ALLDC), pour le collège consommateur,
M. RIVÉ (FFSA/MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 20 Octobre 1998 (BOCCRF du 20/11/1998).

Avis N°5 du Conseil national de la consommation sur le suivi de l'introduction de la monnaie unique – 1998.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (CONTINENT/MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 20 Octobre 1998 (BOCCRF du 20/11/1998).

Avis N°6 du Conseil national de la consommation concernant l'information volontaire des consommateurs liée à l'acceptation des paiements en euros pendant la période transitoire – 1998.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (CONTINENT/MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 20 Octobre 1998 (BOCCRF du 20/11/1998).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport relatif aux modalités de la mise en application de la certification de services – 1998.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
M. FRYBOURG (CGPME), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 17 Décembre 1998 (BOCCRF du 31/12/1998).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport relatif à la prévention des situations de surendettement – 1998.

Rapporteurs : M. MONTANT (INDECOSA-CGT), pour le collège consommateur,
M. DROT (CETELM/MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 17 Décembre 1998 (BOCCRF du 31/12/1998).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur le dépannage à domicile – 1999.

Rapporteurs : Mme JULIOT (UFCS), pour le collège consommateur,
M. FRYBOURG (CGPME), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 24 mars 1999 (BOCCRF du 12/05/1999).

Avis n°7 du Conseil national de la consommation concernant la conversion en euros des seuils du code de la consommation applicables au plus tard au 1^{er} janvier 2002. – 1999.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 9 novembre 1999 (BOCCRF du 11/12/1999).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport relatif aux prothèses auditives – 1999.

Rapporteurs : M. FOUNDOULIS (CNAFAL), pour le collège consommateur,
M. ORLIANGES (UNAPL), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 21 décembre 1999 (BOCCRF du 7/03/2000).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur les méthodes de conservation des denrées alimentaires : les viandes. – 1999.

Rapporteurs : M. de CARNÉ (CNAFC) pour le collège consommateur,
M MALATERRE (FCD/MEDEF) pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 21 décembre 1999 (BOCCRF du 25/07/2000).

Avis n°8 du Conseil national de la consommation sur l'organisation de la période transitoire jusqu'à l'introduction de l'euro fiduciaire (1^{er} janvier 2002) et annexes I et II. – 2000.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC) pour le collège consommateur,
Mme GAIME (CARREFOUR/MEDEF) pour le collège professionnel.
Consultation écrite du 10 mars 2000 (BOCCRF du 21/04/2000).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur les produits cosmétiques de protection solaire – 2000.

Rapporteurs : Mme GUILLON (UFCS) pour le collège consommateur,
M. GRANGÉ CABANE (FIP/MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 4 juillet 2000 (BOCCRF du 18/10/2000).

Avis du Conseil national de la consommation relatif à la qualité des fruits et légumes frais dans le commerce – 2000.

Rapporteurs : M. PERROT (CLCV), pour le collège consommateur,
M. MALATERRE (FCD/MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 4 juillet 2000 (BOCCRF du 18/10/2000).

Avis du Conseil national de la consommation sur les maisons de retraite – 2000.

Rapporteurs : M. HUGUET (ALLDC), pour le collège consommateur,
M. ORLIANGES (UNAPL), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 4 juillet 2000 (BOCCRF du 18/10/2000).

Avis n°9 du Conseil national de la consommation sur l'affichage des prix au cours de la période 2001-2002. – 2000.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 25 octobre 2000 (BOCCRF du 5/12/2000).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport relatif à la publicité sur le crédit à la consommation et aux crédits renouvelables – 2000

Rapporteurs : Mme GUIDEAU (CSF), pour le collège consommateur,
M. NASSE (MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 25 octobre 2000 (BOCCRF du 5/12/2000).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport relatif à la « publicité et l'enfant » - 2000

Rapporteurs : M. de BERNIÈRES (CNAFC), pour le collège consommateur,
Mme REICHENBACH (UDA/MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 25 octobre 2000 (BOCCRF du 5/12/2000).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport relatif à l'éducation du jeune consommateur – 2000.

Rapporteurs : M. PEPERS (Familles Rurales), pour le collège consommateur,
Mme de SAINT-DIDIER (PEUGEOT/MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 21 décembre 2000 (BOCCRF du 23/01/2001).

Avis n°10 du Conseil national de la consommation relatif à certaines actions promotionnelles destinées à favoriser les paiements scripturaux en euros – 2000.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 21 décembre 2000 (BOCCRF du 23/01/2001).

Avis du Conseil national de la consommation sur l'information du consommateur dans le secteur des avocats – 2000.

Rapporteurs : M. AVRIL (AFOC), pour le collège consommateur,
M. ORLIANGES (UNAPL), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 21 décembre 2000 (BOCCRF du 23/01/2001).

Avis du Conseil national de la consommation, précédé du rapport sur la sécurité des cartes de paiement – 2001.

Rapporteurs : Mme MADER (CLCV), pour le collège consommateur,
M. SIOUFFI (FEVAD/MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 22 mars 2001 (BOCCRF du 23/05/2001).

Avis n° 11 du Conseil national de la consommation relatif aux conditions du basculement à l'euro de certaines professions – 2001.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (MEDEF), pour le collège professionnel.
Consultation écrite du 19 avril 2001 (BOCCRF du 23/05/2001).

Avis n°12 du Conseil national de la consommation relatif à l'information de proximité des consommateurs sur l'euro et le rôle des observatoires départementaux de l'euro – 2001.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (MEDEF), pour le collège professionnel.
Consultation écrite du 29 mai 2001 (BOCCRF du 24/07/2001).

Avis n°13 du Conseil national de la consommation relatif à l'incidence de l'introduction de l'euro fiduciaire sur l'évolution des prix et sur les dispositions à envisager en vue de l'échéance du 1^{er} janvier 2002. – 2001.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (MEDEF), pour le collège professionnel.
Consultation écrite du 29 juin 2001 (BOCCRF du 23/08/2001).

Avis n° 14 du Conseil national de la consommation relatif au vocabulaire euro – 2001.

Rapporteurs : M. MARLEIX (AFOC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 25 octobre 2001 (BOCCRF 30/10/2001).

Avis du Conseil national de la consommation sur la filière marée – 2001.

Rapporteurs : M. PEPERS (Familles Rurales), pour le collège consommateur,
M. MALATERRE (MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du CNC du 20 décembre 2001 (BOCCRF du 26/02/2002).

Avis du Conseil National de la Consommation sur la terminologie à utiliser dans les factures et autres documents relatifs aux services téléphoniques – 2002.

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (MEDEF), pour le collège professionnel
Consultation écrite du 11 janvier 2002 (BOCCRF du 27/3/2002)

Avis du Conseil National de la Consommation sur les Transports sanitaires terrestres - 2002.

Rapporteurs : M. FOUNDOULIS (CNAFAL), pour le collège consommateur,
M. FRYBOURG (CGPME), pour le collège professionnel.

Séance plénière du CNC du 28 mars 2002 (BOCCRF du 28/10/2002)

Avis du Conseil National de la Consommation sur la fiche d'information concernant les caractéristiques essentielles de l'offre de service téléphonique fixe et mobile dans le cadre de l'information pré contractuelle – 2002.

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
Mme GAIME (MEDEF), pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 11 juillet 2002 (BOCCRF du 21/10/2002)

Avis du Conseil National de la Consommation relatif à l'information du consommateur sur les prix des médicaments non remboursables – 2002.

Rapporteurs : Mme VIGNON (UFCS), pour le collège consommateur,
M. ORLIANGES (UNAPL), pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 22 octobre 2002 (BOCCRF du 28/11/2002)

Avis et rapport du Conseil National de la consommation relatif aux huissiers de justice – 2003.

Rapporteurs : M. HUGUET (ALLDC), pour le collège consommateur
M ORLIANGES (UNAPL), pour le collège professionnel
Séance plénière du CNC du 1^{er} juillet 2003 (BOCCRF du 28/10/2003)

Avis et rapport du Conseil National de la Consommation relatifs à la terminologie, (remplaçant le précédent paru au BOCCRF du 27 mars 2002) et au document tarifaire remis dans le cadre de l'information pré-contractuelle – 2003.

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur
Mme GAIME (MEDEF), pour le collège professionnel
Séance plénière du 1^{er} juillet 2003 (BOCCRF du 28/10/2003)

Avis et rapport du Conseil National de la Consommation relatif aux sceaux et labels sur Internet – 2003.

Rapporteurs : Mme MADER (CLCV), pour le collège consommateur
M LOLIVIER (FEVAD), pour le collège professionnel
Séance plénière du 10 juillet 2003 (BOCCRF du 14 avril 2004)

Avis et rapport du Conseil National de la consommation relatif à l'organisation du CNC – 2004.

Rapporteurs : M. PEINOIT (Familles Rurales), pour le collège consommateur
M. MALATERRE (FCD), pour le collège professionnel
Séance plénière du 29 janvier 2004 (BOCCRF du 12 mars 2004)

Avis et rapport du Conseil National de la consommation relatif à l'intégration du fait régional dans les structures de la consommation – 2004.

Rapporteurs : M PEINOIT (Familles Rurales), pour le collège consommateur
M. LEBRUN (CGPME), pour le collège professionnel
Séance plénière du 29 janvier 2004 (BOCCRF du 12 mars 2004)

Avis et rapport du Conseil National de la consommation relatif à la reconnaissance de la contribution au développement durable – 2004.

Rapporteurs : M. HUGUET (ALLDC), pour le collège consommateur
M. REMOUE (MEDEF), pour le collège professionnel
Séance plénière du 29 janvier 2004 (BOCCRF du 12 mars 2004)

Rapport du Conseil National de la consommation relatif au remboursement anticipé des crédits immobiliers – 2004.

Rapporteurs : Mme MADER (CLCV), pour le collège consommateur
M. NASSE (ASF), pour le collège professionnel
Séance plénière du 29 janvier 2004 (BOCCRF du 1^{er} mars 2005)

Avis et rapport du Conseil National de la consommation relatif à la médiation – 2004.

Rapporteurs : Mme CRESPEL (Familles de France), pour le collège consommateur
M. CHENIN (EDF), pour le collège professionnel
Séance plénière du 6 juillet 2004 (BOCCRF du 1^{er} mars 2005)

Rapport du Conseil National de la consommation relatif à l'information du consommateur sur la qualité des services collectifs marchands – 2004.

Rapporteurs : M. PEPERS (Familles Rurales), pour le collège consommateur
M. ANNE (FNADE), pour le collège professionnel
Séance plénière du 6 juillet 2004

Rapport du Conseil National de la consommation relatif à la location de courte durée de véhicules sans chauffeur – 2004.

Rapporteurs : M. SIROT (ORGECO), pour le collège consommateur
Mme de SAINT DIDIER (MEDEF), pour le collège professionnel
Séance plénière du 6 juillet 2004 (BOCCRF du 1^{er} mars 2005)

Avis et rapport du Conseil National de la consommation relatif à la parapharmacie – 2005.

Rapporteurs : M. FOUNDOULIS (CNAFAL), pour le collège consommateur,
M. MALATERRE (MEDEF), pour le collège professionnel.
Séance plénière du 9 février 2005 (BOCCRF du 28 octobre 2005).

Avis et rapport du Conseil National de la consommation relatif à la protection des consommateurs et ouverture du marché de l'électricité et du gaz – 2005.

Rapporteurs : M. FOUNDOULIS (CNAFAL), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 27 septembre 2005 (BOCCRF du 28 décembre 2006).

Avis et rapport du Conseil National de la consommation relatif à la sécurité des installations électriques intérieures des particuliers – 2005.

Rapporteurs : Mme THIEBAULT (CNAFAL), pour le collège consommateur,
M. PLANQUE (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 27 septembre 2005 (BOCCRF du 28 décembre 2006).

Avis et rapport du Conseil National de la consommation relatif au transport aérien – 2005 .

Rapporteurs : M. DE CARNÉ (CNAFC), pour le collège consommateur,
M. LEBRUN (CGPME), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 27 septembre 2005 (BOCCRF du 28 décembre 2006).

Avis sur le décret relatif à la conservation du numéro prévue par l'article L.44 du code des postes et télécommunications électroniques - 2006

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 13 janvier 2006 (BOCCRF du 4 août 2006)

Avis sur un arrêté relatif à l'information sur les tarifs des appels vers les services d'assistance technique des fournisseurs de services et de communications électroniques - 2006

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 15 mars 2006 (BOCCRF du 4 août 2006)

Avis sur un arrêté relatif à l'information sur la qualité de service dans les contrats conclus avec les fournisseurs de services de communications électroniques - 2006

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,

M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 15 mars 2006 (BOCCRF du 4 août 2006)

Avis relatif à la mise à disposition de fiches d'information standardisées dans les communications électroniques - 2006

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 15 mars 2006 (BOCCRF du 4 août 2006)

Avis relatif au traitement des litiges dans les communications électroniques - 2006

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 15 mars 2006 (BOCCRF du 4 août 2006)

Avis relatif à la résiliation des contrats dans le secteur des communications électroniques - 2006

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 23 juin 2006 (BOCCRF du 4 août 2006)

Avis relatif à la remise de contrats dans le secteur des communications électroniques - 2006

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 23 juin 2006 (BOCCRF du 4 août 2006)

Avis relatif à la publicité écrite dans le secteur des communications électroniques - 2006

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 23 juin 2006 (BOCCRF du 4 août 2006)

Avis relatif à un guide pratique des communications électroniques - 2006

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 11 juillet 2006 (BOCCRF du 4 août 2006)

Annexe : Guide du Conseil national de la consommation relatif aux communications électroniques – 2006 (BOCCRF du 4 août 2006)

Avis relatif à l'expérimentation de la mise en place d'instances régionales de concertation dans le domaine de la consommation - 2006

Rapporteurs : M. HUGUET (ALLDC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 30 novembre 2006 (BOCCRF du 22 mars 2007)

Avis sur la publicité audiovisuelle dans le domaine des communication électroniques - 2007

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 27 mars 2007 (BOCCRF du 07 juin 2007)

Avis sur les modes alternatifs de règlement des litiges - 2007

Rapporteurs : Mme CRESPEL (FF), pour le collège consommateur,
M. SAINCTAVIT (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 27 mars 2007 (BOCCRF du 07 juin 2007)

Avis sur la vérification des compétences en matière de diagnostic immobilier – 2007

Rapporteurs : Mme RINALDO (CNL), pour le collège consommateur,
Mme BARTHOMEUF-LASSIRE (MEDEF), pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 27 mars 2007 (BOCCRF du 07 juin 2007)

Synthèse des travaux du groupe de réflexion sur le Livre Vert de la Commission européenne concernant la révision de l’acquis communautaire en matière de protection du consommateur – 2007

(adressé à la DG Sanco le 31 mai 2007)

Avis relatif à l’amélioration de la transparence tarifaire des prestations des syndicats de copropriété

Rapporteurs : Mme MADER (CLCV), pour le collège consommateur,
M. REMOUÉ (MEDEF) pour le collège professionnel.
Réunion du Bureau du CNC du 27 septembre 2007 (BOCCRF du 16 novembre 2007)

Avis relatif à la certification de services et de produits autres qu’alimentaires

Rapporteurs : Mme Ludivine COLY-DUFORT, pour le Collège des consommateurs et usagers,
M. REMOUÉ (MEDEF) pour le Collège des professionnels
Réunion du Bureau du CNC du 17 décembre 2007

Avis relatif à la régulation publicitaire – 2008.

Rapporteurs : Mme GERVAIS (AFOC) pour le Collège des consommateurs et usagers
Mme REICHENBACH (MEDEF – Union des annonceurs) pour le Collège des professionnels
Réunion du Bureau du CNC du 17 juin 2008 (BOCCRF du 10 octobre 2008).

Avis relatif à un guide pratique des communications électroniques – 2008.

Rapporteurs : Mme PETIT (ADEIC) pour le Collège des consommateurs et usagers
M. REMOUÉ (MEDEF) pour le collège des professionnels
Réunion du Bureau du CNC du 1^{er} octobre 2008
(BOCCRF du 14 novembre 2008).

Avis relatif au suivi des avis du CNC dans le domaine de la santé. – 2008.

Rapporteurs : Mme COHEN (CSF) pour le Collège des consommateurs et usagers
Mme JUGAN (CGPME) pour le collège des professionnels
Réunion du Bureau du CNC du 1^{er} octobre 2008
(BOCCRF du 14 novembre 2008).

Avis relatif à la valorisation des filières n’utilisant pas d’OGM – 2009.

Rapporteurs : M. ANDRAULT (UFC – Que Choisir) pour le Collège des consommateurs et usagers
M. de CARNE (CNMCCA) pour le collège des professionnels
Réunion du Bureau du CNC du 15 mai 2009
(BOCCRF du 25 juin 2009).

Avis relatif à la construction de maisons individuelles – 2009.

Rapporteurs : Mme RINALDO (CNL) pour le Collège des consommateurs et usagers
Mme BARTHOMEUF – LASSIRE (MEDEF - FFB) pour le collège des professionnels
Réunion du Bureau du CNC du 26 novembre 2009
(BOCCRF du 22 janvier 2010).